

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent



INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
1 fr. 50
2 fr. 50
3 fr. 50

Chronique locale.....
Réclames.....
Annonces anglaises.....

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr. 10 fr.	10 fr. 18 fr.

Lyon et départements limitrophes.....
Autres départements.....
Etranger et Union postale.....

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18.

BOURSE DE PARIS

Du 3 novembre 1881

100 français.....	85 1/2	Crédit mobilier.....	787
100 amortissable.....	88 1/2	Crédit Lyonnais.....	4
100 nouveau.....	88 1/2	Mobilier espagnol.....	867
100 français.....	116 65	Union générale.....	2500
100 italien.....	89 45	Foncière lyonnaise.....	730
100 hongrois.....	89 45	Autrichiens.....	730
100 russe.....	89 45	Lombards.....	325
100 turc.....	89 45	Sarragosse.....	587
100 égyptien.....	1877 3/8	Nord-Espagne.....	707
100 banque d'Escompte.....	6875	Transatlantique.....	707
100 crédit foncier.....	1750	Suez.....	2420
100 banque ottomane.....	725	Consolidés à Londres.....	13/16
100 banque autrichienne.....	1370	Panama.....	1

taine, les divers groupes de la gauche étant franchement hostiles à cette nomination.

L'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

La demande d'enquête parlementaire sur la guerre de Tunisie, proposée par M. Ballue, réunit actuellement une trentaine de signatures.

Une grande indécision règne dans le monde parlementaire au sujet du but à atteindre pour les affaires de Tunisie.

Persone ne prend la proposition de mise en accusation des ministres au sérieux. On hésite entre un ordre du jour de blâme et une demande d'enquête, mais tout le monde est d'accord pour considérer qu'un débat public peut seul élucider la situation.

DÉMENTI DE M. FLOQUET

M. Floquet dément l'intention qui lui avait été prêtée de former un groupe spécial dans le sein de l'union républicaine.

A LA CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

L'INTERPELLATION

L'interpellation sur les affaires tunisiennes est renvoyé à lundi.

MM. Delafosse et Janvier de la Motte prendront la parole; ils rappelleront que la droite a combattu le projet que Paul Bert a soutenu.

TENTATIVE DE FUSION DES DROITES

M. de Mackau, député bonapartiste-clérical de l'Orne, a pris l'initiative d'une fusion de tous les membres de la minorité réactionnaire, de façon à former un groupe unique de 90 membres avec la fraction bonapartiste et avec la fraction royaliste. Mais M. de Mun et l'évêque Freppel s'opposent vivement à cette fusion au nom des royalistes, et il est probable qu'ils feront avorter le projet de M. de Mackau.

LA SÉANCE

Séance du jeudi 3 novembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPOTEAUX, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

INCIDENT DE VALLON

M. de Vallon, à propos du rapport présenté sur son élection dans la dernière séance, et qui conduisait à la validation de son élection, dit ne pouvoir accepter les appréciations morales du rapport, au nom de la dignité et de l'indépendance de ses électeurs. L'orateur déclare protester contre ces appréciations.

M. de Pellin Pellet répond qu'il a trouvé dans le dossier de l'élection de M. de Vallon seize protestations.

En les signalant à l'attention de la Chambre, il l'a fait en termes courtois et dans les limites de son mandat.

A la suite de ces explications, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'ordre du jour de la Chambre appelle le scrutin pour la nomination du président définitif.

Après le tirage au sort des vingt-sept scrutateurs, le scrutin est ouvert et donne les résultats suivants:

Nombre de votants.....	442
Majorité absolue.....	222
MM. BRISSON.....	347 voix
De Larocheffoucauld-Bisaccia.....	33
Jolibois.....	16
Divers.....	46

M. Brisson est élu président définitif de la Chambre.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Votants.....	419
Majorité absolue.....	210
MM. PHILIPPOTEAUX.....	277 voix
DEVÈS.....	213
Spuller.....	208
Lepère.....	203
Floquet.....	180
Georges Ferrin.....	137
Bernard-Lavergne.....	73
Goblet.....	36

MM. Philippoteaux et Devès sont élus. Un second tour de scrutin est nécessaire pour l'élection des deux autres vice-présidents. Il aura lieu après le scrutin pour la nomination des trois questeurs.

ÉLECTION DES SECRÉTAIRES

Le scrutin est ouvert pour la nomination des huit secrétaires. Voici le résultat:

Votants.....	283
Majorité absolue.....	192
MM. LE GONDEC DE TRAISSAN.....	227 voix
ARMEZ.....	211
SARRIEN.....	196

MM. Le Gondec de Traissan, Armez et Sarrien, ayant seuls obtenu le nombre de voix nécessaires sont élus. Il sera procédé dans la séance de demain à l'élection des cinq autres.

ÉLECTION DES QUESTEURS

Voici le résultat du scrutin pour la nomination des trois questeurs:

Votants.....	379
Majorité absolue.....	190
MM. DE MAHY.....	347
MADIER-MONTJAU.....	306
MARGAINE.....	269

MM. de Mahy, Madier-Montjau et Margaine sont élus.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS (2^e tour)

Voici le résultat du 2^e tour de scrutin:

Votants.....	376
Majorité absolue.....	189
MM. LEPÈRE.....	217 voix
SPULLER.....	211

MM. Lepère et Spuller sont élus. La séance est levée à 6 heures 35. Dans la prochaine séance qui aura lieu demain, la Chambre, après avoir procédé à l'élection des cinq autres secrétaires, continuera la vérification des pouvoirs.

APRÈS LA SÉANCE

LE NOUVEAU PRÉSIDENT A L'ÉLYSÉE

Ce soir, à l'issue de la séance, M. Brisson, le nouveau président de la Chambre, s'est rendu à l'Élysée.

Il a reçu les félicitations de M. le président de la République.

AU SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du jeudi 3 novembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Barne, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

Le Sénat fixe à la prochaine séance la date du scrutin pour l'élection d'un membre de la commission du contrôle des monnaies en remplacement de M. Garnier, décédé.

LES INTERDICTIONS DE SÉJOUR

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative aux interdictions de séjour dans le département de la Seine et dans les communes de l'agglomération lyonnaise.

DISCOURS DE M. LE ROYER

M. Le Royer demande l'ajournement du projet pour avoir le temps de l'étudier.

Il dit que l'administration use de ses droits avec modération et que, d'ailleurs, si elle en abusait, la presse dénoncerait aussitôt tout excès de pouvoir.

L'orateur montre qu'en raison de la recrudescence des crimes, la disposition de la nouvelle loi tend à donner des droits exceptionnels dans certains cas — et cela, au nom du Sénat — non à l'administration, mais aux tribunaux.

Il cite la délibération du conseil municipal de Lyon, réclamant l'application d'une législation sévère. Donc il faut ajourner le projet pour avoir le temps d'étudier les modifications à introduire dans la loi de 1852.

RÉPONSE DE M. TENAILLE-SALIGNY

M. Tenaille-Saligny, rapporteur, dit que la loi du 9 juillet 1852, a été une loi politique que l'empire voulait supprimer quand il a voulu se transformer en gouvernement parlementaire.

Il faut l'abroger, quitte à voter ensuite la loi, proposée par M. Le Royer.

Il ajoute qu'il consent à un ajournement de quinze jours, mais qu'il repousse un ajournement indéfini. Le Sénat vote l'ajournement pur et simple.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 105

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

— Seule au monde, j'hésiterais peut-être. Mais j'ai des miens, j'ai une famille où l'honneur est comme un dépôt sacré, dont chaque membre garde une portion dont il doit compte aux autres...

— Une famille qui vous sacrifie à un frère aîné...

— Soit !... je n'en aurai que plus de mérite ! Où avez-vous pris que la vertu soit toujours facile ?

Elle prêchait la révolte, et donnait l'exemple de la piété filiale !... Mais Norbert n'était pas en état d'apprécier la contradiction.

— Mais ici, continua-t-elle, ma raison et ma conscience sont d'accord. Pour une jeune fille, sortir du cadre étroit des conventions sociales, c'est la mort. Vous cesseriez bientôt d'estimer celle que les autres mépriseraient...

— Me croyez-vous donc ?...

— Je vous crois homme, mon ami. Admettez que je vous suive aujourd'hui, et que demain on vienne vous apprendre que mon père, pour un propos sur mon compte, s'est battu en duel et a été tué... que ferez-vous ?

Tant d'objections se présentaient à la fois à l'esprit du pauvre garçon qu'il resta court.

— Croyez-moi donc, reprit la jeune fille, fuyez... mais seul. La vie en ce pays, près de votre père, serait insupportable... Il serait, je le sens, plus sage d'obéir, mais vous conseiller d'épouser... cette autre, est au-dessus de mes forces. Partez, mon ami, vous avez vingt ans à peine, il n'est pas de douleur que le temps n'efface... Vous m'oublierez, je le veux !...

— Vous oublier !... s'écria Norbert ; moi !...

Et saisissant le bras de Mlle de Sauvebourg, il ajouta :

— Vous pourriez donc m'oublier, vous !

Il était si près d'elle, qu'elle sentait sur son visage son souffle brûlant.

— Moi, balbutia-t-elle ; moi !...

Norbert se recula comme pour la mieux tenir sous son regard.

— Et si je parlais, interrogea-t-il, que deviendriez-vous ?

A cette question, Mlle de Sauvebourg parut perdre contenance. Un sanglot souleva sa poitrine, son énergie parut sur le point de l'abandonner.

— Moi, répondit-elle d'une voix douce et résignée comme devait l'être celle des martyres près d'entrer dans le cirque, moi je connais mon sort. Nous nous voyons en ce moment pour la dernière fois. Je vais rentrer à Sauvebourg... On doit tout savoir ! Je trouverai mon père irrité et menaçant.

Il me fera monter dans une voiture et... demain... je serai au couvent.

— Ah ! jamais ! Ne sais-je pas que ce serait pour vous une lente agonie ; ne me l'avez-vous pas dit ?

Il s'avança pour la soutenir, elle chancelait.

— Oui, répondit-elle, mais il faut, c'est le devoir... Pour me sauver à cette heure, il faudrait... un miracle, le consentement de votre père. Là-bas, je vivrai de nos souvenirs... Et d'ailleurs... quand le fardeau est si lourd qu'il vous écrase, on le jette... Dieu ne saurait punir cela. L'agonie ne durera que ce que je voudrais...

Elle avait, tout en parlant, glissé sa main sous son corsage et elle en sortait à demi le flacon de verre noir.

Norbert comprit.

— Malheureuse ! s'écria-t-il.

Il voulut lui prendre le flacon, elle résista, elle se débattit, pourtant il parvint à s'en emparer.

Mais cette lutte parut avoir épuisé les dernières forces de Mlle Diane. Ses beaux yeux se fermèrent, sa tête se renversa, elle s'abandonna inerte entre les bras de Norbert qui, les cheveux hérissés, se demandait s'il n'allait pas recueillir son dernier soupir.

On le vit expirante, et cependant elle murmurait encore quelques paroles d'une voix défaillante, mais pourtant distincte.

Elle conjurait Norbert de lui rendre ce flacon, sa liberté à elle. Puis, avec une admirable précision, elle donnait toutes les indications qu'elle tenait de Dauman.

— Oh ! mon unique ami, disait-elle, rends-le moi... Cela ne fait pas souffrir... dix secondes... pas une plainte... une pincée dans du vin ou dans du café... On ne peut se douter de rien...

A cette pensée qu'elle voulait mourir, cette bien-aimée de son âme, et mourir parce qu'on la séparait de lui, et de quelle mort ! Norbert sentait sa raison s'égarer.

— Diane, répétait-il, en se penchant vers elle, Diane !...

Mais elle poursuivait, comme dans le délire de la fièvre :

— Mourir !... après tant de divines espérances. Ah !... monsieur de Champdoce, vous êtes sans pitié ! Vous m'avez pris mon bonheur, il vous a fallu ensuite mon honneur de jeune fille, le présent et l'avenir... Maintenant il vous faut ma vie et vous me tuez... Grâce, monsieur le duc !...

Norbert poussa un cri terrible, un cri de haine et de rage, qui alla épouvanter Dauman dans son corridor.

Un exécrable projet venait d'éclater dans son cerveau.

Il souleva Mlle Diane et la déposa dans le fauteuil du « Président. »

— Non, tu ne te tueras pas, disait-il d'une voix rauque, et je ne partirai pas...

Il la regarda une fois encore : elle avançait les lèvres, comme pour les tendre à ses baisers, elle murmurait son nom...

Ent il eu sa raison encore, c'eût été la dernière goutte du philtre qui verse l'ivresse furieuse, folle.

— Tu seras à moi, murmura-t-il, et ce poison qui t'était destiné, sera le châtimeut et la vengeance...

Et aussitôt, de ce pas rapide et effrayant des malheureux en état de somnambulisme, il se précipita... Les pas de Norbert retentissaient encore dans le vestibule de la maison, que déjà maître Dauman s'était précipité dans son cabinet.

Il était blême, ce digne « Président, » et ses dents claquaient.

Cette scène, dont il n'avait perdu ni un geste, ni une intonation, ni un clignement d'yeux, l'avait terriblement remué.

Mais il faillit tomber de son haut, lorsque, retournant, il aperçut Mlle Diane, qu'il croyait trouver en syncope, debout devant la fenêtre, le front collé à la vitre, regardant s'éloigner Norbert.

— Quelle femme ! murmura-t-il, quelle femme !

Norbert venait de quitter la grande route. Mlle de Sauvebourg ne pouvait plus l'apercevoir, elle se retourna.

Elle était pâle, sans doute, mais non extrêmement. Ses paupières étaient rouges et gonflées, mais l'orgueil de la victoire éclatait dans ses yeux.

— Demain, Président, dit-elle, demain je serai duchesse de Champdoce !

Il était à ce point abasourdi, que lui, l'orateur de Bivron, il ne trouvait pas une syllabe.

LA DURÉE DES HEURES DE TRAVAIL

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, concernant la durée des heures de travail dans les usines et manufactures.

M. Tolain combat les conclusions de la commission et propose d'attendre le rapport fait sur la question.

M. Paris discute la proposition, et propose de la rejeter comme attentatoire aux principes de la liberté du travail.

« Personne, dit-il, n'a le droit d'intervenir entre les patrons et les ouvriers, et le faire, c'est porter atteinte à des conventions librement consenties ».

M. Tolain cite l'exemple de l'Angleterre, où une loi régit le travail, et demande l'ajournement et l'établissement d'une commission d'enquête pour régler la question.

VOTE DE L'ARTICLE 1^{er}

Après avoir entendu divers autres orateurs, le Sénat passe au vote de l'article premier, tendant à ce que le travail des jeunes filles et des enfants dans les manufactures ne puisse excéder 11 heures.

Cet article est adopté par 98 voix contre 97.

Les articles 2, 3, 4, 5 et 6, sont ensuite successivement adoptés.

La séance est levée à 4 h. 50.

La prochaine séance aura lieu jeudi 10 novembre.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris 3 novembre.

Le Temps déplore la disparition de toute opposition dans l'Assemblée, car il estime que la droite et les intrançais ne peuvent être considérés comme des partis constitués.

La France parlant de M. Brisson, le nouveau président de la Chambre, reconnaît ses qualités et le considère comme un homme politique d'avenir.

Le Paris constate le petit nombre de l'extrême gauche et l'extrême division de ce petit nombre.

Le Télégraphe dit que, vu la possibilité de faire remonter la responsabilité de l'expédition de Tunisie jusqu'au ministre Dufaure, il faut repousser l'idée d'une réunion plénière des gauches comme insurrectionnelle et dangereuse.

Le National demande que M. Gambetta choisisse au plus vite entre l'extrême gauche et la gauche modérée.

Si le premier groupe est appelé au pouvoir, le second gardera toute sa liberté d'action.

La Liberté dit que la France est indifférente aux résultats de l'entrevue de Vienne.

Nous voulons la paix, donc nous n'avons pas besoin de nous en préoccuper.

La Gazette de France dit que M. Gambetta veut une Chambre obéissante et une magistrature servile.

La Patrie demande la mise en accusation des ministres parce que l'enquête n'aboutira à rien.

Le Pays dit que M. Gambetta personnifie la République et que si M. Gambetta tombe, la République perit en France.

EN AFRIQUE

NOUVELLES DE TUNISIE

Tunis, 3 novembre. — Hier a été célébré la grande fête du Bairam ; le bey était au Bardo pour la cérémonie du baise-main, à laquelle ont assisté tous les employés du gouvernement. Généralement beaucoup d'Européens et tous les officiers tunisiens arrivent de tous les points de la Régence. Cette année l'affluence est bien moindre.

La ligne du chemin de fer

Tunis, 3 novembre. — Je viens de terminer une tournée générale sur toute la ligne du chemin de fer.

Tout est parfaitement paisible jusqu'à la frontière.

On a arrêté ici le neveu du caïd de Mateur, sous l'inculpation d'avoir assassiné le maltais Deboux.

Le général Lambert aura surtout pour mission d'organiser un corps composé d'éléments tunisiens, à l'imitation de nos tirailleurs indigènes.

Retour offensif des insurgés

Tunis, 3 novembre. — D'après des renseignements qu'on s'accorde à croire autorisés, les insurgés réfugiés aux environs seraient revenus attaquer les Français à Kairouan, mais auraient été repoussés avec de grandes pertes.

Un combat a eu lieu également à Hamada. A Elkessera, les insurgés auraient également perdu beaucoup de monde.

On annonce d'autre part que la région entre Kef, Zaghenan et Kairouan est purgée de tous les insurgés qui l'infestaient.

Tunis, 3 novembre. — Mehdiya a été occupée par les Français.

Les pluies ont commencé en Tunisie.

Renvoi des convalescents

Marseille, 3 novembre. — Le navire la Sarte, venant de Tunis, est arrivé aujourd'hui à Marseille, ramenant 260 convalescents qui ont été immédiatement dirigés sur l'hôpital militaire.

Nouvelles diverses

Ben-Amar a placé 1,300 hommes à Elles, point où les Ayar ont placé leurs trappes; il y a sur ce point de bonnes eaux de source.

Les indigènes de Mazous habitants ordinairement Touat, à 8 kilomètres ouest de Bahirt, sont revenus à Hamada et y ont apporté tout ce qu'ils ont pu amener; leur territoire est désert.

DANS LE SUD ORANAIS

Alger, 3 novembre. — On télégraphie du Kreider que nos colonnes sont arrivées devant Moghar sans engagements avec les rebelles, que l'on dit s'être retirés au sud-ouest de Moghar, en avant de Figui, où ils seraient décidés à la résistance. On croit que nos troupes seront obligées d'aller jusque-là pour en finir avec l'insurrection.

On confirme que des postes d'occupation permanente seraient créés à Ain-Sissifa, à Ain-Cefra, à Tiout et à Moghar.

Les communications par la télégraphie optique sont établies et fonctionnent régulièrement entre Mecheria et le Kreider. Les travaux de la voie ferrée jusqu'à Mecheria sont poussés activement.

L'occupation par nos colonnes des trois ksours de Tiouset, Ain-Sefra et Ain-Sissifa est confirmée. De ces points, les colonnes Louis, Colonieu et Négrier marcheront sur le Maghar supérieur et le Maghar inférieur, qui se trouvent à une trentaine de kilomètres environ de Tiouset.

Les Ouled-Amour et plusieurs autres tribus marocaines dissidentes paraîtraient se disposer à la résistance.

LA SITUATION EN TUNISIE

Nous relevons dans une lettre adressée à un journal parisien, à la date du 29 octobre, les renseignements qui suivent sur la situation actuelle dans divers points du sud de la Tunisie :

La situation n'a pas sensiblement changé le long de la côte sud de la Tunisie depuis le commencement du mois. A Sfax, il y a eu quelques petites affaires : d'abord, le 3, une embuscade tendue par les Arabes le long d'un chemin entre jardins, par où devait passer un détachement de la garnison chargé de protéger un travail des Staxiens pour refaire les berges de la rivière, en vue de l'arrivée prochaine des pluies. Grâce aux mesures de sûreté prises pour la marche, les éclaireurs indigènes, au nombre de 4, étaient seuls engagés dans le chemin bordé de terres en terre, quand, à la droite de la ligne des éclaireurs français, un caporal qui devait passer par les jardins avec son escouade, aperçut les Arabes embusqués derrière les figuiers de Barbarie, et fit feu immédiatement. Les Arabes découvrirent feu de leur côté par les créneaux; nos éclaireurs indigènes eurent leurs montures tuées ou blessées, mais notre première ligne ayant été prolongée, un feu violent fut ouvert sur les Arabes, qui laissèrent morts sur le terrain 20 ou 25 blessés, dont un chef, qui mourut le lendemain d'une balle dans le ventre. Après cette affaire, les instrgés répandirent le bruit que des cavaliers d'Agreb se join-

draient à eux pour revenir le lendemain en nombre. Le colonel Jamais voulut leur épargner la moitié du chemin, et se porta dans la région fréquentée par eux, avec 400 hommes et 3 pièces de canon, mais on parcourut en vain tous les environs, les Arabes avaient manqué au rendez-vous.

Depuis cette époque, on était assez tranquille de ce côté, quand, le 15, un groupe de six cavaliers arriva à toute vitesse jusqu'en vue des murs de la ville et surprit des Arabes qui labouraient et leur enleva deux chameaux. Cet acte audacieux obligea à des sorties étendues; le colonel Jamais envoya une première colonne légère dans des jardins sur la route de Tunis, où il y avait, dit-on, des tentes d'insurgés; mais les renseignements étaient trop vagues, et, comme la vue ne s'étend pas loin dans les jardins, on ne put découvrir le douar cherché; le surlendemain, une autre colonne fut conduite, par le lieutenant-colonel Dubûche, vers la kouba de de Sidi-Khalifa, à huit ou dix kilomètres, pour y saisir un troupeau appartenant aux insurgés. On y trouva 25 tentes; quelques obus furent envoyés sur le douar un peu à l'avance; quand les soldats arrivèrent, les hommes étaient partis et les fermes cachées dans les dépendances de la kouba ou zaouia.

Il restait une partie du troupeau, qui fut raziée; la kouba fut visitée; on y trouva quelques armes, une certaine quantité d'effets de toute nature, appartenant au douar, et une quinzaine de drapeaux.

La razzia fut faite rapidement, et la colonne entra en ville vers midi devant un grand concours de curieux. La vente des effets et animaux de travail a produit une bonne somme; chaque soldat eut 4 fr. pour sa part. Cette petite opération amena de suite des soumissions de la part des groupes établis aux environs, et qui, sans nous faire la guerre ouvertement, n'en donnent pas moins asile aux insurgés, ou leur facilitent les moyens de vivre, de vendre leurs produits ou d'acheter les objets qui leur sont nécessaires. Depuis trois jours, c'est une procession au logement du colonel Jamais de gens venant protester de leur fidélité.

Depuis ce moment, les insurgés ne trouvent pas cela de leur goût, car le bruit court qu'ils vont se rapprocher pour tendre une embuscade à nos colonnes en marche militaire. Nous verrons bien ce que cela produira.

On assure qu'Ali-ben-Khalifa est toujours à environ 40 kilomètres, mais fort peu accompagné. Il n'aurait que 1,500 Nefthes avec lui.

A Gabès, la situation est beaucoup plus calme; les marabouts ne se montrent que tous les trois ou quatre jours; les Djarris soumis ont pu sortir pour récolter les dattes que les insurgés leur ont laissées.

Dans l'île de Djerba, calme complet. Le transport La Sabine vient de passer ici, allant, assure-t-on, prendre un demi bataillon établi au sud de cette île pour le transporter à Mehdiya, afin d'éloigner les Arabes de ce point de la côte.

L'état sanitaire se rétablit très notablement dans nos trois grands postes. Le temps s'est rafraîchi, bien qu'il y ait encore des alternatives de chaleur produite par le sirocco; les ambulances sont bien montées. On a élevé de bonnes baraques en planches, où on a pu placer des lits. Les hommes couchés se rétablissent bien plus vite. Ici, il n'y a eu que quatre décès depuis le commencement du mois, et encore deux cas paraissent résulter d'imprudences commises; car il ne faut pas se dissimuler que les soldats en commettent beaucoup. Il faut avoir toujours soin de les forcer à sortir au soleil la tête couverte, à ne pas se mettre à l'eau aux heures de la sieste, etc.

A Gabès, il n'y a eu, d'après les renseignements que j'ai obtenus, qu'un décès la semaine dernière; le nombre des malades y a sensiblement diminué; mais la cause des diarrhées subsiste toujours, c'est l'eau de la rivière. On ne peut pas facilement se procurer de l'eau du dehors, sauf pour les malades.

Partout les citernes s'épuisent faute de pluie, et, dans aucun poste, on ne peut s'approprier pour enrichir les voisins. Le poste de Gabès désire une machine à distiller qui lui donnerait de bonne eau, et à coup sûr, on ne peut pas compter sur les eaux de pluie. Ce système est celui qui est préféré par la marine; en effet, ici même les navires de guerre prennent de l'eau à terre; mais ils ne s'en servent que pour le lavage de linge et de la toilette; pour l'alimentation, ils se servent de l'eau distillée par leur appareil spécial.

A Djerba, l'état sanitaire varie un peu suivant la salubrité des postes occupés; mais généralement, il s'est bien amélioré depuis que les hommes sont sous la grande tente, et surtout depuis que le temps s'est rafraîchi.

Le colonel Jamais passe chaque mois plusieurs jours dans ces différents postes, afin d'activer les améliorations à apporter à l'installation des troupes. Il a obtenu une augmentation notable de personnel de tout genre, surtout depuis la visite du médecin inspecteur.

LE PARLEMENT ALLEMAND

Les dernières dépêches de Berlin confirment les appréciations déjà formulées au sujet des élections allemandes. Les vieux conservateurs, qui forment le parti gouvernemental par excellence, ont subi plusieurs échecs. Les conservateurs-libéraux et les nationaux-libéraux sont notablement affaiblis. L'opposition avancée a gagné un grand nombre de sièges. Le centre catholique a maintenu ses positions et les a même consolidées. Les vieux conservateurs comptent soixante voix dans l'ancien Reichstag. Actuellement, quarante-deux des sièges sont élus. En admettant que les élections de la législature dans les circonscriptions rurales leur soient favorables, tout ce qu'ils peuvent espérer, c'est d'avoir dans le Parlement la même situation qu'autrefois, de former un groupe de soixante membres. Les résultats maintenant connus attribuent vingt et une voix au parti de l'empire ou parti conservateur-libéral, et trente-deux voix aux nationaux-libéraux non dissidents. A la fin de la dernière période législative, le groupe conservateur-libéral comprenait cinquante membres, et les groupes nationaux-libéraux quatre-vingts membres. Il s'agit donc que le scrutin de ballottage puisse donner aux deux partis conservateur-libéral et national-libéraux les soixante-dix-sept sièges qui leur sont nécessaires pour garder leur ancienne situation.

Il y avait dans la précédente Assemblée seize secessionnistes et vingt six progressistes qui pouvaient être considérés comme le noyau de l'opposition. Ces groupes ont obtenu, surtout dans les grandes villes, des succès éclatants. Ils comptent déjà leur actif; le premier, vingt-quatre sièges; le second, trente-quatre. Il est à présumer que les fractions de gauche, progressistes, nationales, libérales, dissidents et démocrates, qui réunies ne pouvaient proposer dans l'ancien Reichstag que de cinquante-cinq voix, arriveront à constituer dans la nouvelle Assemblée une opposition libérale de quatre-vingt-cinq ou cent membres, d'autant plus que quelques-uns des vingt sept candidats socialistes actuellement en ballottage seront vraisemblablement élus et pourront se joindre à eux. Le centre catholique a gagné un peu de terrain; quatre-vingt dix huit députés élus font partie de ce groupe qui, après le scrutin de ballottage, s'élèvera probablement à cent-cinq membres.

En résumé, voici comment s'établiront, autant qu'on peut le prévoir, étant donné l'issue des scrutins de ballottage, les grandes agglomérations de partis dans le nouveau Reichstag :

Droite conservatrice, quatre-vingt-dix membres; libéraux nationaux, quarante-cinq, centre catholique, cent cinq, groupes libéraux de gauche, cent et tout trois cent quarante membres, auxquels faut ajouter quinze Polonais, quinze Alsaciens-Lorrains, pour la plupart protestantistes, et vingt-cinq députés n'appartenant à aucun groupe déterminé, soit cinquante-cinq voix qui obéissent à des tendances spéciales et qui ne peuvent pas figurer comme éléments de calcul quand on veut se rendre compte de la situation parlementaire.

Le parti catholique peut devenir ainsi, par suite des succès remportés par le parti avancé, le pivot de la politique intérieure du gouvernement allemand. Mais ce parti, qui sait que son concours est absolument nécessaire au chancelier, ne le lui donnera pas à titre gratuit.

M. de Bismarck consentira-t-il à faire les concessions qu'on ne manquera pas de lui demander? Beaucoup d'hommes politiques en doutent, et c'est pourquoi l'on prononce déjà le gros mot de dislocation.

Informations

Paris, 3 novembre.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie : Divers décrets convoquant les électeurs des cantons de Seine-et-Marne, Vaucluse, Dordogne, Pas-de-Calais, Seine-et-Oise, Basses-Pyrénées et Loire-Inférieure, à l'effet d'élire leurs représentants aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissement. Un décret, nommant M. Léon Penchaut premier président de la cour d'appel de Montpellier, en remplacement de M. Sigaudy, admis à la retraite.

Nouveaux sous-secrétaires d'Etat. Il est formellement question de M. Raynal pour le poste de sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, et de M. Rouvier pour celui de sous-secrétaire d'Etat au ministère du commerce.

Mouvement administratif

Le mouvement dans le personnel des préfetures et des sous-préfetures sera signé demain et paraîtra samedi à l'Officiel.

— A moins, cependant, ajouta Mlle Diane, que tout ne se découvre ce soir...

Le sieur Dauman sentit un frisson courir le long de sa maigre échine. Elle disait cela d'un ton !... Brrr !...

Pourtant, à tout hasard, — il faut tout prévoir, — l'essaya de poser la base d'un futur système de défense.

— Je ne vous comprends pas, mademoiselle, balbutia-t-il, que peut-on découvrir, que voulez-vous dire ?...

Elle lui lança un regard si écrasant de mépris et d'ironie qu'il en fut atterré, et que les mots expirèrent dans son gosier.

Il reconnaissait son erreur. Il avait cru jouer avec Mlle Diane, comme le chat avec la souris, et pas du tout, c'est elle qui s'était jouée de lui. Il avait été sa dupe.

— Le succès semble infaillible, reprit-elle, seulement... Norbert est malade.

Avec une tranquillité affectée, presque incroyable, après toutes les émotions qu'elle avait subies coup sur coup depuis le matin, elle rajustait sa coiffure un peu dérangée et redonnait à sa robe ses plis gracieux.

Quand ce fut fini, après un dernier coup d'œil au miroir du « Président » :

— On doit s'inquiéter de mon absence à Sauvebourg, dit-elle, il faut que je rentre...

Et d'un ton où perçait, en dépit de sa puissance sur elle-même, ses mortelles angoisses et les affreuses appréhensions qui l'agitaient, elle ajouta :

— Ah ! les heures seront longues, cette nuit !... Que ne sommes nous demain !... Tout sera décidé quand nous nous reverrons, Président !... Allons... adieu !

Tout cela avait été si rapide, si inattendu, que le sieur Dauman se demandait s'il n'avait pas rêvé.

Mais non, il était bien éveillé. Et avant de s'éloi-

guer, Mlle de Sauvebourg lui avait, comme à dessein, jeté une inquiétude qui grandissait de minute en minute, qui le poignait et l'étreignait, qui l'obsédait comme ces spectres grimaçants qui, dans les nuits de cauchemar, viennent s'asseoir sur la poitrine, et dont le poids imaginaire étouffe.

Ces trois mots : « Norbert est malade » étaient comme une meule oscillant au-dessus de sa tête et près de l'écraser.

Si grande devint sa terreur qu'un instant il délibéra s'il ne courrait pas jusqu'au château de Champdoce, pour prévenir... Mais c'était aller au-devant d'un péril certain !

Il s'affaissa sur son fauteuil, et les condés sur la tablette de son bureau, le front entre ses mains, il essaya de se remettre, de réfléchir.

Peut-être tout s'accomplissait-il en ce moment même ? Oh ! était-il présent Norbert, que faisait-il ?

Norbert remontait alors le chemin d'exploitation qui conduit à Champdoce, entre deux rangées de noyers.

Toute faculté de raisonnement était abolie en lui, et cependant il croyait raisonner. Livresse la plus furieuse à son discernement particulier. Ceux qui ont approché les fous savent avec quelle stupéfiante lucidité ils tirent d'une imagination absurde des déductions logiques.

Les ténèbres qui enveloppaient son esprit laissaient en pleine lumière sa résolution. Il voyait très clairement comment il en viendrait à ses fins.

Tous les gens de Champdoce, et Norbert comme eux, buvaient du vin récolté dans les environs, très sain, mais grossier. Le duc, pour son usage particulier, s'en réservait d'une qualité meilleure, qu'il tirait de ses propriétés du Médoc.

Le vin du maître, comme on disait au château, lui était servi dans une grosse bouteille, qu'après chaque repas on plaçait sur une des planches de la salle commune, à la portée de tous, et sans danger, car personne n'eût osé y toucher.

Norbert pensait à cette bouteille; il la voyait sur sa planche. Quand il entra dans la cour du château, plusieurs serviteurs qui s'y trouvaient, occupés à charger des charrettes de paille, interrompirent leur besogne pour le regarder curieusement.

Ils savaient tous les événements de tantôt : que M. de Champdoce avait voulu assommer son fils, et que celui-ci s'était enfui en le maudissant.

Naturellement, ils prenaient parti pour Norbert. Mais sa présence les emplissait d'étonnement, car ils avaient pensé qu'on ne le reverrait pas de longtemps à Champdoce.

Lui, sans prendre garde à eux, marcha droit à la salle commune. Elle était déserte. Il eut un soupir de satisfaction.

Alors, mu par un instinct de prudence qu'on n'eût pas attendu de son égale, il alla ouvrir successivement toutes les portes, afin de s'assurer que nul ne l'épiait, et se pencha même aux fenêtres. Il était bien seul !

Aussitôt, avec une rapidité extrême, et une prodigieuse précision de mouvements, il atteignit la bouteille, la déboucha avec ses dents, et y fit glisser, non une pincée, mais deux ou trois de la poudre du flacon.

Il agissait mécaniquement, pour ainsi dire, sans conscience de ses actes, comme si une volonté autre que la sienne eût disposé de ses membres.

Mais il ne négligea rien.

A deux ou trois reprises, il retourna la bouteille et l'agitait, pour hâter la dissolution, sans brusquerie, toutefois, crainte de troubler le vin ou de provoquer une mousse suspecte.

Quelques atomes de la poudre étaient restés attachés au goulot de la bouteille, il les essuya minutieusement, non avec une des serviettes qui se trouvaient sur le dos d'une chaise, car il redoutait quelque accident, mais avec son mouchoir de poche.

Tout fut terminé en moins d'une minute.

Il replaça la bouteille sur sa planche et alla s'asseoir dans un coin, attendant...

M. le duc de Champdoce arpenterait alors rageusement la grande allée de marronniers.

Pour la première fois de sa vie, peut-être, cet homme entêté, jusqu'à l'absurde, ce despote regrettait un de ses actes, et se repentait.

Non, assurément, à cause de l'acte en lui-même, il estimait que Norbert méritait, et au-delà, le châtiment qu'il lui avait infligé, mais en raison des conséquences possibles, si on probables.

Les considérations qui avait frappé Dauman, l'apôtre du Code, se présentaient à son esprit comme autant de cuisants remords.

Il apercevait tous les éléments d'une plainte au parquet. Quels en seraient les résultats ? Oh ! il s'abusait pas. Il savait que pour beaucoup de gens sa façon de vivre présentait un caractère très accusé de monomanie.

Le tribunal une fois saisi de l'affaire ne lui enverrait-il pas toute autorité sur son fils ? C'était à supposer. Qui sait ? on lui contesterait peut-être jusqu'à l'exercice de son influence morale.

L'idée de recourir à la justice ne viendrait pas à Norbert, pensait-il; mais manquait-il de complaisants pour la lui souffler ?

Toutes ces réflexions enflammaient sa colère, mais lui démontraient en même temps l'absolue nécessité de dissimuler, d'agir désormais avec une prudence extrême.

Il ne renonçait pas à ses vœux sur Mlle de Puymandour, non, il était renoncé à la vie plutôt; mais il se résignait, pour atteindre son but, à substituer la ruse à la violence.

Le mouvement judiciaire

Le Journal officiel publiera demain un mouvement judiciaire :
M. Roulet, procureur de la République au Mans, est nommé conseiller à la cour de Dijon ;
M. Estiver, procureur de la République à Mâcon, est nommé au Mans.

Départ de M. Dilke

M. Ch. Dilke partira demain pour l'Angleterre, après la décision définitive sur le traité de commerce franco-anglais.

Petites Nouvelles

M. Gambetta a quitté définitivement le Palais Bourbon, dans la matinée, et a fait ses adieux au personnel.
— Un croit que le général Cialdini reviendra à Paris comme ambassadeur d'Italie.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Jeudi 3 novembre 1881			
3 0/0	85 52	Suez	2340
3 0/0 nouveau	85 35	Egypte	380
5 0/0	117 12	Phénix	930
5 0/0	89 30	Panama	510
Italie	14 85	Lombards	327 50
Turc	27 1/4	Rio	671 25
Extérieure	27 1/4	Alpine	280
Intérieure	27 1/4	Laenderbank	1355
Nouveau	27 1/4	Impériale	280
Chemins Tures	49	id. nouv.	280
Banque Ottom.	732 50	Crédit France	930
Union	2540		

Etranger

Allemagne

Une lettre du prince de Bismarck

Berlin, 3 novembre. — L'association des étudiants allemands ayant adressé au prince de Bismarck une dépêche de condoléance à l'occasion du résultat des élections, le chancelier a répondu par la lettre suivante :
« Je vous remercie bien cordialement de votre télégramme. Je ne suis pas surpris ni découragé par les élections de Berlin. Les maladies chroniques exigent du temps et de la patience.
« Je suis heureux de trouver dans votre télégramme la preuve que l'association des étudiants allemands, animée d'une ferme confiance dans l'avenir, est d'accord avec moi.
« Signé : Von BISMARCK. »

Circulaire d'un député alsacien

Strasbourg, 3 novembre. — M. Kabli vient d'adresser à ses électeurs de Strasbourg la circulaire suivante :
« Chers concitoyens,
« La lutte est terminée : la victoire est complète.
« En 1879, ma candidature a obtenu 6,598 suffrages ; en 1881, vous en avez réuni 6,824 sur mon nom ; donc l'an 1881, 226 voix de plus qu'en 1879.
« Les mesures de rigueur, la suppression de la Presse, les intrigues de la dernière heure, rien n'a pu ébranler votre patriotique union.
« Mon programme qui se résume dans les mots protestation et action, a reçu de vous une nouvelle et éclatante sanction.
« En accueillant ce programme, vous avez approuvé ma conduite passée, et vous m'encouragez à y persévérer.
« Merci, chers concitoyens, de ce nouveau témoignage de votre confiance. Je mettrai à la justifier toute mon énergie et tout mon dévouement. »

Les traités d'extradition

Cologne, 3 novembre. — On mande de Berlin à la Gazette de Cologne que les négociations relatives aux traités d'extradition ne marchent pas convenablement.
L'Angleterre a, dès l'abord, fait remarquer que sa propre législation était une garantie suffisante, et le procès Most l'a prouvé.
La France, qui semblait plus disposée à procéder à une révision des traités, a, dit-on, exigé que l'on garantisse que l'individu extradé serait jugé par un tribunal régulier, et il est permis de se demander si la Russie pourrait fournir une pareille garantie. On doute qu'elle le puisse.

Egypte

Le fanatisme musulman

Un article de l'Egypte qui paraît au Caire, dans lequel Mahomet était traité de faux prophète, a nécessité la suppression de ce journal, par suite de l'excitation extraordinaire que ce langage avait causé dans la population arabe d'Alexandrie et du Caire.
Le rédacteur de l'Egypte, sachant qu'il avait été condamné à mort par les fanatiques musulmans, s'est placé sous la protection du consul de France à Alexandrie.
Suivant les conseils de ce dernier, qui est complètement d'accord avec le gouvernement égyptien dans cette affaire, le rédacteur de l'Egypte est parti aujourd'hui dans l'après-midi pour la France.

UNE NOUVELLE ARMÉE EXPÉDITIONNAIRE

Le 20^e Corps

On annonce que l'infanterie de marine, dont l'effectif va être doublé, formera un corps d'armée ayant un commandant en chef à sa tête ; elle sera le noyau disponible pour les expéditions hors du territoire que pourraient nécessiter les besoins de la politique française.

Cette nouvelle, que nous avons donnée avant-hier, a produit dans notre monde militaire une impression d'autant plus agréable, que la mesure en question a été proposée bien des fois par des officiers d'élite.

L'effectif actuel de l'infanterie de marine peut être évalué, y compris ses réserves, à 46,000 hommes. Ce corps possède maintenant, d'après l'application du décret du 26 janvier 1880, une composition de 176 compagnies d'un effectif minimum de 100 hommes sur le pied de paix, ce qui donne un chiffre de 17,600 hommes. En cas de mobilisation, comme chaque compagnie devrait être portée ainsi que dans l'armée de terre à 250 hommes par l'introduction de 150 réservistes, on aurait 176 compagnies multipliées par 150, soit un chiffre total de 44,000 hommes. Avec ces forces, on pourrait dès à présent constituer le noyau d'un nouveau et véritable corps d'armée en y ajoutant l'artillerie de marine et de la cavalerie prélevée sur celle de réserve ou sur ce de d'Afrique.

Ce corps d'armée s'appellerait le 20^e corps du littoral ou infanterie coloniale, comme le proposait tout récemment un homme qui a étudié sur place, à Toulon même, l'organisation de cette arme. Il y aurait trois divisions composées chacune de 4 régiments de marche. Ces trois divisions seraient affectées spécialement à la défense de nos côtes et formeraient le noyau toujours disponible des expéditions hors du territoire. Le choix de leurs garnisons serait fait parmi nos grandes villes de commerce du littoral, nos ports de guerre compris. On aurait ainsi : la division du Midi, Méditerranée. L'artillerie de ces trois divisions serait toute trouvée par la réorganisation analogue de l'artillerie de marine en trois régiments auxquels on conserverait les fonderies et les forteresses pour la défense des côtes.

Les compagnies de gendarmerie maritime pourraient être également formées en légion et faire partie de ce 20^e corps d'armée du littoral. La cavalerie de ce corps serait tirée de la cavalerie légère d'Afrique. Voilà pour ce qui est de la constitution normale de l'infanterie de marine du 20^e corps. On pourrait y adjoindre encore les régiments des tirailleurs algériens.

Mais pour conserver à l'infanterie de marine son rôle d'armée spéciale, pour ne pas la compromettre par la confusion qu'entraîne toujours une réorganisation, pour respecter enfin les droits acquis, tout en passant au département de la guerre, l'avancement devra porter purement sur les officiers faisant encore partie de l'infanterie de marine au jour du décret de réorganisation.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Information militaire

Saint-Etienne, 3 novembre. — MM. les généraux de la 25^e division et MM. les officiers des 16^e et 38^e de ligne, en résidence à Saint-Etienne, ont accepté l'invitation qui leur a été faite par MM. les officiers de l'armée territoriale pour une réunion qui aura lieu au Cercle des officiers, cours Saint-André, samedi, à 8 heures du soir, avec le concours de la musique du 162^e territorial.

La rentrée du tribunal

La rentrée du tribunal de Saint-Etienne a eu lieu aujourd'hui à midi.
La messe d'usage, dite du Saint-Esprit, a été dite à l'église Saint-Etienne. MM. les avocats et avoués de notre ville y assistaient en corps.
Le service d'honneur était fait par un piquet d'infanterie, lequel n'a pas pris part à la cérémonie religieuse, conformément aux instructions en vigueur.

ISÈRE

Rentrée des tribunaux

Grenoble, 3 novembre. — La rentrée de la cour d'appel, des tribunaux civils, de commerce et de justice de paix a eu lieu ce matin.
Après la messe du Saint-Esprit, qui a été dite à l'église Saint-André, les magistrats se sont rendus dans la salle des audiences solennelles de la cour pour entendre le discours d'usage qui a été prononcé par M. Duhamel, substitut du procureur général.

L'orateur avait pris pour sujet : *La Réhabilitation*.
Parmi les assistants nous avons remarqué MM. Ausset, secrétaire général, représentant M. le préfet Mahias, les généraux d'Arès et Lanty et plusieurs autres notabilités.

Arrestation

La police a arrêté hier sous le triple délit d'escroquerie, vagabondage et rupture de banc, le nommé Paul Baucourt, âgé de 40 ans, repris de justice.
Cet individu en résidence obligée à la Rochelle a fait une dépense de 3 fr. 50 au restaurant Levêque, se sachant dans l'impossibilité de payer.

Représentation de Mlle Agar

Mlle Agar, la célèbre tragédienne, donnera sur notre scène une représentation dont la date est fixée à mardi prochain, 8 novembre.

Sou des écoles laïques

M. Lauvat, ancien entrepreneur, a fait don à la Société du sou des écoles laïques d'une somme de 50 francs, faisant partie des honoraires, s'élevant à 300 francs, qui lui avaient été attribués dans l'expertise de la valeur des bâtiments et constructions nécessaires pour la construction de nouvelles casernes d'artillerie.
Le restant de la somme a été réparti entre le patronage des apprentis et le bureau de bienfaisance, chacun pour 100 francs et la caisse des écoles pour 50 francs.

Fatal accident

La Tour-du-Pin, 3 novembre. — Le nommé Jean-Louis Durand, âgé de 21 ans, domestique chez M. Chambard, revenait de la gare conduisant un tombereau chargé de charbon.

A la vue d'une voiture venant en sens contraire, Durand qui se trouvait derrière son tombereau, se précipita à la tête de ses chevaux pour les ranger sur un côté de la route, mais au même moment, il était atteint par l'autre voiture et jeté sous les roues de la sienne qui lui passèrent sur le corps.
Transporté à son domicile, il a reçu les soins de M. le docteur Clavel qui a déclaré son état désespéré.

SAONE-ET-LOIRE

Le crime de Chalon

Chalon-sur-Saône, 3 novembre. — La population de Chalon est toujours sous le coup de la vive émotion produite par la tentative d'assassinat commise par M. Marx, substitut.

La victime qui a reçu quatre coups de couteau, dont l'un a traversé la voûte du crâne, n'a pas repris connaissance. Son état est désespéré.

Les bruits les plus divers continuent à circuler sur le mobile du crime. Les recherches pour découvrir le coupable n'ont amené jusqu'ici aucun résultat.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 4 novembre, 308^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 53 ; coucher, 4 h. 34. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1870). Investissement de Belfort par les Prussiens.

M. de la Chevrière de la Grandville, lieutenant-colonel du génie, hors cadre, chef d'état-major de la 27^e division d'infanterie (14^e corps d'armée), est nommé à l'emploi de chef d'état-major de la 17^e division d'infanterie (9^e corps d'armée).

M. Roland Pégue, promu au grade de capitaine de gendarmerie, est placé à Briançon (Hautes-Alpes).

Une bourse de l'Etat est actuellement vacante à l'école supérieure de commerce et de tissage de Lyon.

Les jeunes gens qui voudront concourir pour l'obtention de cette bourse devront se faire inscrire avant le 21 novembre, à la préfecture, bureau n^o 66. Ils auront à produire :

- 1^o Une demande sur timbre ;
 - 2^o L'acte de naissance ;
 - 3^o Un extrait du rôle des contributions.
- Les conditions d'admission sont les suivantes :
- 1^o Être Français ;
 - 2^o Avoir 18 ans révolus pour entrer dans la division supérieure de 1^{re} année ;
 - 3^o Subir un examen d'admission qui aura lieu à l'école, le jeudi 24 novembre, à 8 heures du matin, et qui devra porter sur les matières d'entrée en 1^{re} division.

La rentrée des tribunaux a eu lieu hier matin avec le cérémonial accoutumé.

Après la messe du Saint-Esprit, célébrée à la Primatiale et à laquelle se sont rendus les magistrats de la cour, en robes rouges, ayant à leur tête, M. le premier président Millevoys et ceux du tribunal de première instance, l'audience solennelle de rentrée a été tenue dans la salle de la première chambre de la cour.

La cour a procédé d'abord à l'installation du nouveau conseiller nommé pendant les vacances, M. Duplessis, puis M. Boyer, substitut du procureur général, a prononcé un fort intéressant discours sur l'établissement de la juridiction royale à Lyon.

Depuis le 1^{er} novembre 1881, il est créé sur le chemin de fer P.-L.-M., entre Paris et Mâcon, un nouveau train express de chaque sens, en correspondance à Mâcon avec les trains express, 243, 265, 250 et 270 des lignes de Genève et du Mont-Cenis. Ces trains portent les numéros 4,005 et 4,016.

Un nouveau meeting

Les meetings succèdent aux meetings.
On nous annonce pour dimanche une de ces réunions organisées sous les auspices du comité de l'Alliance.

Le fameux de Billing qui, paraît-il, a gardé de ses habitudes diplomatiques une grande facilité à se déplacer, Alphonse Humbert, rédacteur de l'*Intran*, s'ignorent et Paul Leconte, rédacteur de la *Vérité*, doivent y prendre la parole.

Les affaires tunisiennes nous semblent n'être que le prétexte de cette réunion dont le but véritable est de permettre à certains candidats de prendre rang pour le siège que va laisser vacant le sieur Bonnet-Duverdier.

Les compétiteurs sont nombreux et le steeple-chase promet d'être intéressant. Tout d'abord il paraît sur que le citoyen Bonnoit n'aura fait que tirer les marrons du feu pour quelque Bertrand de plus pure intransigeance. Comment lui, chéfi, oserait-il se comparer aux Sigismond Lacroix, Humbert, etc.

Suivant la décision prise par son comité, Duverdier optera pour la circonscription des Brotteaux, mais ce que beaucoup ignorent, ce sont les raisons qui ont déterminé ce choix.

La propagande a coûté cher à l'Alliance, dans ce quartier, 6,000 fr. nous assure-t-on. Les électeurs de la Guillotière sont moins difficiles à entraîner, et la dépense ne s'y est élevée qu'à 1,800 fr.

Tels seraient les motifs du choix de la 3^e circonscription.
Pour couvrir les frais précédents et futurs de l'élection, il a été décidé que le prix d'entrée au meeting serait fixé à 50 centimes. Nous craignons que le succès ne s'en ressentisse et vraiment ce serait dommage.

Le *Garidou* annonce que la célèbre citoyenne Paule Minck, alias veuve Bojanowick, va se marier avec M. Negro, de Toulon.

Le mariage sera célébré à Lyon, le 10 ou le 12 courant. Les témoins de la mariée sont MM. Benoit Malon, ancien membre de la Commune, et François Cavallier, le nouveau conseiller d'arrondissement de Paris, le même qui a déconseillé le meeting socialiste en plein air, comme illégal.

Un triste accident est arrivé hier soir à 6 heures, dans une maison en construction, cours de la République, à la cité Lafayette.

M. André Roland, âgé de 40 ans, ouvrier maçon, demeurant rue Bageaud, 139, était monté sur une échelle, dressée à la hauteur d'un troisième étage, lorsque par suite d'un faux mouvement, il manqua un échelon et tomba sur un amas de débris amoncelés dans la cour.

Relevé aussitôt par ses camarades, on constata qu'il n'avait qu'une blessure assez légère à la tête et quelques contusions peu importantes au côté gauche. Il a été aussitôt transporté à l'Hôtel-Dieu. Si des lésions internes ne viennent pas compliquer son état, il en sera quitte pour quelques jours de repos.

Décidément les belles théories des *meetinguistes* ont troublé les peu solides cervelles de quelques compagnons fédéralistes, socialistes, révolutionnaires.

C'est ainsi qu'hier, à huit heures du soir, le nommé Henri L..., âgé de 23 ans, charpentier, arpentait la rue Sébastien Gryphe, dans un abominable état d'ivresse, cherchant querelle aux passants et criant que tous les Français étaient des lâches et des vendeurs pour avoir laissé faire la guerre de Tunisie.

Les gardiens de la paix étant intervenus pour calmer ce patriote furent reçus par une grêle d'épithètes des plus corsées. Malgré une résistance des plus acharnées, notre homme a été conduit et écroué à la Permanence.

Hier, un individu qui se promenait dans les rues de la Mulatière avait par ses paroles incohérentes et ses gestes excentriques occasionné autour de lui un fort rassemblement.

Ce malheureux, un nommé François Luraud, demeurant rue Pierre-Corneille, 131, conduit au bureau de police, a été reconnu pour ne pas jouir de toutes ses facultés mentales. Sur l'avis du médecin, M. Dublasy, qui a constaté que sa folie pouvait créer des dangers pour la sécurité publique il a été dirigé d'urgence sur l'asile de Bron.

Les cambrioleurs continuent dans notre ville le cours de leurs exploits.

Hier un de ces malfaiteurs s'est introduit dans la chambre de M. Antoine Dumontel, teinturier, rue des Chartreux, 18, et après avoir fouillé tous les meubles, a disparu, emportant divers objets à sa convenance.

Une enquête est ouverte.

M. Martignat, débitant, rue Moncey, 85, connaît le proverbe : tout ce qui reluit n'est pas or.

Le nommé M... Blaise, cordonnier, rue de Bonnel, d'origine badoise, ayant voulu pour prix d'une consommation, lui glisser un jeton de cuivre, pour une belle pièce de vingt francs, en a acquis la preuve à ses dépens. Notre homme a été écroué pour escroquerie.

Société philanthropique savoisiennne de Lyon

Dimanche 6 novembre, cotisation mensuelle, au siège de la Société, 2, rue des Capucins, au 2^e.
MM. les sociétaires sont priés d'acquiescer au retard de leurs cotisations et de donner les rectifications à faire sur leurs noms, professions et demeure, afin d'établir exactement le compte-rendu annuel.
Dimanche 13 novembre, à onze heures du matin, au palais de la Bourse, dans la salle des réunions industrielles, aura lieu l'assemblée générale pour le renouvellement par moitié des membres des deux conseils et l'élection du président de la Société.

Ce même jour, à 5 heures du soir, la Société lèvera par un banquet le troisième anniversaire de sa fondation. Des cartes seront déposées au siège et chez MM. les receveurs.

Le Président,
A. BALLY.

Ecoles laïques de la Mulatière

Toutes les personnes qui s'intéressent au progrès de l'instruction laïque sont priées d'assister à une réunion publique qui aura lieu samedi 5 courant, à 7 heures 1/2 du soir, dans l'établissement de M. Boyau, grande rue de la Mulatière.

La Société existante et qui a pour but de donner gratuitement aux enfants les fournitures scolaires, va se réorganiser sur de nouvelles bases et fait appel pour cela à tous les citoyens de bonne volonté et qui voudront bien participer à son œuvre et les prier de se faire inscrire comme adhérents.

ORDRE DU JOUR

- 1^o Compte-rendu de la commission de vérification ;
- 2^o Lecture et adoption du projet des statuts ;
- 3^o Inscription des sociétaires ;
- 4^o Nomination du bureau provisoire.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Après s'être introduits, à l'aide d'escalade, dans la propriété que M. de Lagrevé, conseiller à la cour de cassation, possède à Millery, les nommés Bouchardon, Brochet et Charbonneriat étaient occupés, soit à crocheter une armoire, soit à ficeler des matelas, lorsqu'ils ont été troublés dans leur besogne par l'arrivée du jardinier Sève.

Ce dernier, menacé d'être *escroffé*, battit prudemment en retraite, mais en criant au voleur.

A ses cris, des paysans accoururent et se mirent aux trousses des malfaiteurs qui avaient pris la fuite.

Deux d'entre eux, Bouchardon et Brochet furent rattrapés et solidement maintenus.

Le troisième, Charbonneriat, pendant ce temps, gagnait du terrain.

Averti de ce qui se passait, le sieur Lefèvre, domestique de M. le maire de Grigny, saisit une carabine, monta à cheval et s'élança à la poursuite du fuyard qu'il rejoignit à l'entrée d'un bois, menaçant de faire feu s'il faisait un pas de plus.

Charbonneriat se rendit à discrétion.

Quelques instants après, les trois prisonniers escortés par les paysans, étaient écroués à la mairie de Grigny, en attendant l'arrivée de la gendarmerie.

Charbonneriat furieux de s'être laissé prendre, disait avec cynisme au sieur Lefèvre : « Sans votre carcan, ces paysans ne m'auraient pas eu. »

« Ils sont trop bêtes pour cela. »
Bouchardon, chef de la bande et récidiviste consommé, a été condamné à un an et un jour de prison.

Les deux autres, Brochet et Charbonneriat en ont été quittes pour 2 mois de la même peine.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 3 novembre, 10 h. 30 matin.

Température : l'élévation progressive de la température moyenne continue à Lyon, le réchauffement s'est produit d'abord dans les régions élevées, a produit une intervention des températures entre nos trois stations. Hier en effet, la moyenne diurne a été de -1 - 2,7, au Mont-Verdun, -1,7 à St-Genis et -1,6 au Parc. D'ailleurs cette distribution de température persiste. Ce matin, les observations de 7 heures ont donné les nombres -1 - 4,4, -1 - 3,3, en partant de la station la plus élevée.

Une hausse barométrique de 5 mm. s'est produite pendant la nuit dernière, et à son début il est tombé une légère averse ; actuellement le ciel s'éclaircit. Mais l'atmosphère se charge de vapeur à la surface des plaines où l'air est relativement froide ; d'un autre côté, les vents supérieurs sont encore à l'ouest.

Temps probable : beau momentanément, brouillard le matin.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 3 novembre, 11 h. 20 soir.

Le prochain ministère

Le ministre Gambetta rencontrerait des difficultés sérieuses. Les groupes posent des conditions et M. de Freycinet aurait refusé son concours ainsi que M. Lockroy.

Il était question aussi aujourd'hui d'une nouvelle évolution de M. Naquet, destinée à diminuer la majorité de M. Gambetta si le programme de ce dernier n'était pas suffisamment avancé.

L'échec de M. Floquet

L'échec de M. Floquet à la vice-présidence de la Chambre est considéré comme une manœuvre des députés les plus modérés pour l'éloigner du cabinet.

Les affaires tunisiennes

M. Camille Pelletan a communiqué à plusieurs de ses collègues différents détails sur les affaires tunisiennes, mais il ne prendra pas la parole dans l'interpellation de M. Amédée Le Faure.

Il est presque certain que M. Gambetta interviendra dans la discussion.

Nouveau voyage de M. Roustan

Dans les cercles politiques, on annonce que M. Roustan, ministre résident de France à Tunis, va se rendre prochainement à Paris.

Le 20^e corps d'armée

Une grande activité règne à Toulon et dans les divers ports du littoral méditerranéen pour l'organisation du 20^e corps d'infanterie coloniale.

Le traité anglo-français

On assure que les négociations commerciales ne seraient pas rompues, mais suspendues pour l'étude de nouvelles modifications.

CHOSSES & AUTRES

Le duel

Depuis quelque temps le duel est redevenu à la mode en France. On se bat pour des prunes. Le *Monde parisien* qui s'occupe de cette manie est un malin adversaire et un spirituel partisan tout ensemble. Ecoutez l'amusante histoire que raconte ce journal :

Voilà une façon d'entendre le duel. D'autres insistent sur ce point que les conditions dans lesquelles se présentent les deux adversaires doivent être absolument égales, autrement il faut surseoir.

Ainsi, deux citoyens de la libre Amérique, L... et K... eurent une querelle qui aboutit à un cartel. L... qui était marié, répondit à son provocateur qu'il ne pouvait accepter son cartel, attendu que leur position sociale n'était pas égale. K... ne répliqua rien, mais quelque temps après, nouveau cartel, accompagné de son acte de mariage. « La partie n'est pas encore égale », répondit L... ; j'ai un enfant et vous n'en avez pas. »

Autre détail. Au bout d'un an, troisième cartel auquel se joignit cette fois l'acte de naissance d'un enfant. « J'en ai deux », répondit L... « Bref, chaque année se présente à la porte de son adversaire avec un nouvel enfant ; mais trouva-t-il L... en avance d'un rejeton. Les deux pères poursuivirent ainsi avec ardeur le duel à la paternité ; les femmes, à ce qu'il semble, désirent éterniser sa lutte, car elles secondent leurs maris avec un dévouement admirable. »

Le duel, ainsi compris, je l'admets, qui plus est, je l'encourage.

Dans ces conditions, on ne peut dire qu'une affaire de duel soit une question de « vie ou de mort. » De vie seulement. Et même un brevet de longue vie.

Ballade

Connaissez-vous la *Ballade des députés du temps jadis* ? La voici, toute fraîche d'hier matin. C'est M. Georges Duval qui la publie dans l'*Événement* :

Dites-moi où, n'en quel pays
Est le baron de Septenville,
Des peurs le plus paoureux débris,
Tel qu'on n'en fait plus entre mille ?
Daguilhon-Pajol, un fossile,
Par Jehan-Laurens rejeté
Comme un despote inutile ?
Mais où est monsieur de Gasté ?
Où est Keller l'amant du lys ?
Sarlande, gaudisseur futile ?
Ganivet qui ne fut conchif ?
Rouher, autrefois chef de file,
A la parole d'Évangile ?
Où Lengé souvent redouté,
Interpellateur atrabilaire ?
Mais où est monsieur de Gasté ?
Haentjens, non rebelle aux barrits,
Et dont le nez toujours rutilé ?
D'Ariste nommé le Joly ?
Breteuil plus muet qu'une tuile ?
Abbatucci sans cesse hostile
Et par la Corse déplanté ?

Le Pelletier d'Aunay subtil ?
Mais où est monsieur de Gasté ?

ENVOI

N'enquerez de sôance utile
Où les autres, mon cher député,
Que ce refrain ne se saiffle ?
Mais où est monsieur de Gasté ?

La Diane moderne

Gafofka, en Hongrie, est la résidence favorite de l'impératrice d'Autriche, qui s'y adonne aux plaisirs de la chasse comme une vraie Diane. Sa meute est de 50 à 60 chiens de même race, même taille et de même manteau, noir, jaune et blanc. Une dépendance spéciale a été construite pour ces chiens ; elle est dotée d'une cuisine, d'une chambre de bain et d'un chenil-dortoir.

A 6 heures, chaque matin, un piqueur réveille cette garnison canine ; il a une telle habitude de sortir avec ses chiens, qu'il les reconnaît tous et les appelle par leur nom ; chaque matin il fait avec eux une longue promenade, pendant laquelle aucun chien ne s'éloigne de la meute. L'après-midi les chiens impérieux font une seconde promenade avec leur piqueur. A 4 heures, dîner commun.

Pendant qu'on le prépare, les chiens sont enfermés dans le dortoir. Le piqueur y entre fouet levé ; les sujets l'accueillent avec enthousiasme, mais aucun ne franchit la porte avant sa permission. A un signal la meute se précipite dans le réfectoire, où est servi un dîner composé de viande et de farine de maïs bouillie. En peu de minutes le dîner est dévoré. A la tombée de la nuit, le piqueur fait claquer son fouet ; c'est la retraite de la gent canine, qui rentre dans le dortoir commun.

Mots de la fin

De l'album d'une comédienne :
Dans les romans de Zola, les moindres descriptions ont toujours l'air d'avoir été faites sur les lieux.

Cueilli, hier, dans le joyeux *Livre des Convalescents*, de Pironette :
Exercice pour les gens qui ont la langue trop longue :
— A la Toussaint, tout sein, tout sain, tout ceint ballonné en tous sens en toussant.

TRIBUNE RÉPUBLICAINE

Les ouvrières lyonnaises

La chambre syndicale des ouvrières lyonnaises a son bureau ouvert tous les jours de 1 heure à 4 h., rue Dauguesclin, 123, au premier. On demande de suite des dévidesses et des tisseuses, ainsi que des ouvrières pour la confection de dames.

Les adhérentes sont priées d'assister à la réunion mensuelle du dimanche, 6 novembre, à 2 h. du soir, au siège social.

SPECTACLES DU 4 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui, vendredi, *La Juive*, grand opéra en 5 actes.

Théâtre-Bellecour

Relâche pour répétitions générales. — Réouverture le 16 novembre 1881 pour les représentations de Mme Judic.

Théâtre de la Ville (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léonard.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE
DÉPÔTS, DE COMPTES COURANTS
et de Crédit industriel

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 50 millions

Siège central
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 16, Lyon

Agences :

A Vaise, rue de la Pyramide, n° 6.
A la Guillotière, place du Pont, n° 4.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Comptes de dépôts à vue
Comptes de dépôts à échéance
Bons à échéance
Dépôts de titres
Encaissement de coupons

EXÉCUTION SANS COMMISSION DES
ORDRES DE BOURSE

Caisse de Reports

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Médecin, envoie gratuitement son *Traité de Médecine pratique*, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la *Guérison radicale des Maladies de tous les Organes* et des *Hémies*, Hémorrhoides, Goutte, Vessie, Matrice, Phthisie, Cancer, Obésité, Asthme. — *Écrire* quai St-Michel, 27, Paris.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10

Société anonyme

AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue	2 0/0
A 3 mois	3 0/0
A 6 mois	4 0/0
A 1 an	4 1/2 0/0
A deux ans et au-dessus	5 0/0

ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES

BOURSE DE LYON

Du 3 Novembre 1881

Cotes		Comptant-Actions	
3 0/0	84 42	84	42
3 0/0 amortissable	81 25	81	25
4 1/2	—	—	—
Autrichien 4 0/0	80 75	80	75
Russe 5 0/0	—	—	—
Espagne 3 0/0	—	—	—
Delto Egv. unifiée	—	—	—
Grédit mobilier	—	—	—
Grédit mob. Espag.	—	—	—
Grédit Lyonnais	888 25	888	25
Union générale	2495	2495	—
B. Hypothéc. France	—	—	—
Sec. foncière Lyonn.	—	—	—
Banque Ottomane	715	715	—
Paris-Lyon-Médit.	—	—	—
Société Autrichienne	730	730	—
Lombard-Vénitien	311 52	311	52
Saragosse	575	575	—
Nord-Espagne	700	700	—
3 1/2	2353	2353	—

Le rédacteur gérant, P. ANNEQUIN.

Lyon. — Imprimerie du *Republicain du Rhône*
18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUET.

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. **INJECTION QUET**, hygiénique, préservatrice et infatigable dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture n° 5.

ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Écrire à l'Agence Fourrier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.



CAPSULES DARTOIS
seul remède contre la **Phthisie**
à tous les degrés
Guérison rapide : Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes Engorgements pulmonaires.
Pho. 3, r. de la République, Paris et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Croix de Héris. Exiger le nom DARTOIS.

SOCIÉTÉ des **COUPONS COMMERCIAUX**
Succursale de Lyon
1, rue de la République

BONS D'ÉPARGNE
Pour 50 centimes la société des coupons commerciaux délivre un bon d'épargne remboursable à 100 fr. par voie de tirage trimestriel.
Ces bons n'exigent qu'un versement annuel de 19 centimes ou 4 francs en coupons commerciaux.
Si la chance vous favorise vous pouvez être remboursé à 100 fr. tout en ayant fait qu'un versement très minime.
Pour tous renseignements et prospectus s'adresser à la succursale de Lyon, 1, rue de la République.

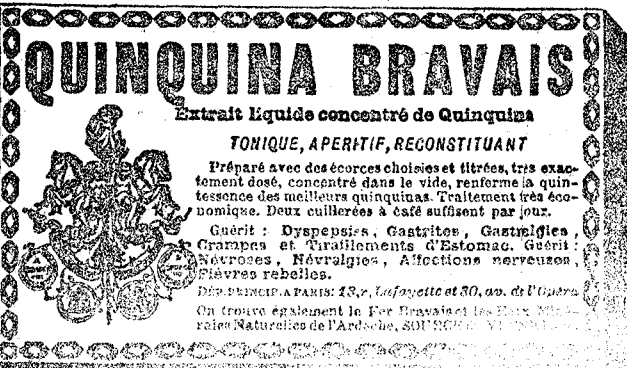
me **STÉPHANIE** prôdit l'**Avenir** par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2.

A LOUER IMMÉDIATEMENT UN LOCAL

sis quai de l'Hôpital

Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL



QUINQUINA BRAVAIS
Extrait Liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APERTIF, RECONSTITUANT
Préparé avec des écorces choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.
Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Trouillements d'Estomac, Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.
Dépôt principal à Paris : 23, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra. On trouve également le *For Bravais* et les *Phytothés Naturelles de l'Ardoise*, SUIVANT.

Lyon : Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guilleminot, Monveau, successeur, docteur Albin Meunier, Poizat neveu, Collet, pharm. Lardet, Signond, successeur ; Antoine Lestra, Finaat, Bouchard et Bourne, Simon Boussonot, Cherblanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, Chapelle, Gonon frères, Verrière, Béatrix aîné et Cie, Châtelain et Barolein, Prudon, pharm. Barnaud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie normale de Mazaâ et Datoz. — (Caire) Palisson et Alibert, Léoras.

INJECTION PEYRARD

Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, Copahu, Cubébe. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard, sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans, le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai fait sur 131 Européens, a donné 131 guérisons. Ont constaté l'excellence les docteurs Solari, Ferrand, Bernard, Ali-Boutouk, etc. — Dépôt général chez l'inventeur E. Peyrard, place du Capitole, à Toulouse. — Dép. Vial, pharm. rue Bourbon ; Faivre, rue du Plâtre, 8 ; Reverchon, Croix-Rousses ; Cazeneuve et Lestra, rue Lanterne ; Poncet, cours Morand ; pharm. normale, rue d'Algerie, 14 ; à Vienne, M. Causton, pharm. ; M. A. Couturier, pharm. à Valence ; M. Lestra, rue Lanterne ; M. M. Masson, pharmacie Massena, rue Massena ; M. Marmonnier, à Grenoble, à Saint-Etienne, M. Desprats, place du Marché ; M. Exbrayat, rue de Lyon.

PASTILLES INDIENNES WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catharre pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND 12, rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POUTHIN, rue Bugeaud, 21, détail dans toutes les pharmacies.

VINS DU ROUSSILLON

Expédié du propriétaire au consommateur
Roussillon pur, 50 à 55 fr. l'hect. Vin de table, 42 fr. l'hect., nu, port et fut en sus, etc. — Demander prix courants, MONTAGNE, viticulteur à MAURY (Prévent-Orientales).

MAISON FONDÉE EN 1863 AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER LYON — 14, Rue Confort — LYON AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON

TARIF

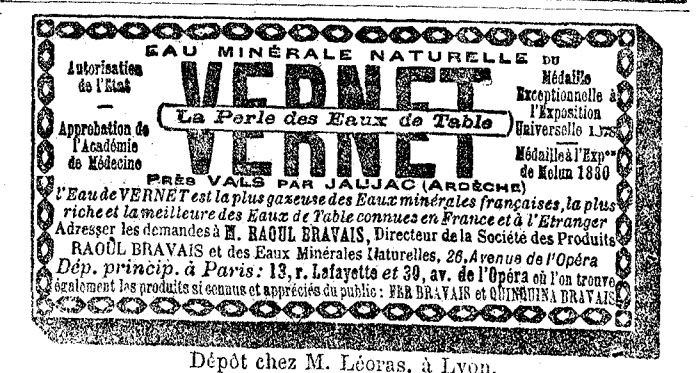
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres	20 fr
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres	5
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres	15
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres	10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

QUATRIÈME ANNÉE
L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
PARAISANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS	Un an	5 fr.
	Six mois	3 fr.
	Trois mois	2 fr.
	Europe, un an	6 fr.
	Amérique	20 fr.

BUREAUX :
Imprimerie ROUSSAUD,
3, rue Tison d'Argence, ANGOULÊME.



VEDNET
EAU MINÉRALE NATURELLE de
La Perle des Eaux de Table
Médaille d'Or à l'Exposition Universelle 1875
Médaille d'Or à l'Exposition de Nîmes 1880
L'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Étranger. Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra. Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 39, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FBA BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS.

Dépôt chez M. Léoras, à Lyon,
CONTRE ANÉMIE, CHLOROSE, ANQUE D'APPÉTIT
Mauvaises Digestions Convalescences prolongées, faites usage de



VIN BERTRAND
A base de Quinquina, de Café et d'Extrait de Malt
Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant des forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit par toutes autres causes débilitantes, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère de la substance médicamenteuse qui Recouvre par le corps médical tout entier comme le plus efficace. Prix de la Bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de 2 bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.
Dépôt général : Pharmacie BERTRAND, rue Confort, 12, LYON
Détail dans toutes les pharmacies



Dépôt Général
CHRONOMÈTRE AMÉRICAIN
Suisse et Française
de PETERS & SONS
Rue St-Basile, 14
PARIS
MONTRE tout argent à cylindre et rubis. 40
REMONTAGE tout Or pour Hommes ou Dames 20
CHRONOMÈTRE Or, 150 fr. Arg. 100 fr. 80 fr.
Pour renseignements en second, garantie et tout
et expédition franco, 3^e 50 au sus.
Demander les Prix-Courants.

IL A ÉTÉ PROUVÉ
que le traitement TROUILLER, avec mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLER, pharmacien à Bourges (Loiret).
Lyon, Achard, cours de la Liberté, 88 (Guillotière) ; Brunoz, succ. de Davallon, place Saint-Pierre, 2.

GUÉRISON RAPIDE et SANS MERCURE des MALADIES SÉCRÈTES et des affections de la peau
Telles que : ulcères contagieux, écoulements aigus ou chroniques, fleurs blanches, maladies de vessie, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, vice du sang, etc., par le Rob Savarès dépuratif végétal, régénérateur du sang et des humeurs. — S'adresser à la Pharmacie, rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul et unique dépôt, et par correspondance.

LE SOIR
QUATORZIÈME ANNÉE
Grand Journal quotidien politique et financier
30 FR. PAR AN
1 fr. pour une semaine d'essai
12 Rue Grange-Batelière, 12
PARIS

JE guéris vite et à peu de frais toutes les maladies de la Peau, de l'Estomac et des Viscères, les plus rebelles (de midi à 6 heures). DIMON, méd. spécialiste, r. Rochecourant, 24 Paris — Trait. par correspondance.
AU CANON D'OR
MAISON CHARLES BON
Malles & Articles de voyage
LYON
10, rue de la Belle-Cordière, 10